

Faut-il cacher les cas de variole ?

Non. Il vaut mieux les faire connaître au peuple afin de lui inspirer une peur salutaire et lui faire prendre les moyens de se soustraire aux causes de contagion.

Ainsi la déclaration obligatoire par les chefs de familles et par suite, l'affichage en définitive doivent être de rigueur.

* * *

Lorsqu'un individu est atteint de la petite vérole, la première pensée du médecin, c'est de le faire transporter à l'hôpital. L'intention est pure mais la réalisation ne répond pas au desideratum médical.

Pourquoi ?

Le fait est patent : où est l'hôpital civique à Montréal ? L'a-t-on vu quelque part ? Nous voyons bien sur le versant du Mont Royal, une maison dans laquelle on renferme des varioleux. Mais cette maison n'est pas du tout convenable pour recevoir des malades.

MM. les édiles de la Cité, soyez un peu plus soucieux de vos prérogatives et cherchez avec nous la solution du problème qui sera un remède le plus efficace à l'épidémie présente. Ne dormez pas sur l'oreiller officiel, mais veillez aux intérêts de la santé du malheureux.

Nous savons positivement que la question hospitalière est la meilleure prophylaxie contre le fléau régnant.

DR. J. I. DESROCHES.

QUINZAINE HYGIENIQUE

Quelle impression ferait sur vous la lecture de l'entrefilet suivant, que je n'ai pas copié dans la presse quotidienne :

GARE !!!

"Un troupeau de bétail comprenant vingt bêtes à cornes et trente agneaux, a été précipité du vapeur *Montréal* dans le fleuve. La plupart se noyèrent, quelques uns seulement furent sauvés. On réussit à repêcher tout le troupeau dont la chair sera vendue aux divers marchés de la ville. Avis aux consommateurs !"

Cette rumeur vous ferait bondir d'indignation n'est-ce pas ? Vous vous révolteriez à l'idée d'une pareille tentative. Vous crieriez à l'iniquité, à l'abomination.

Vous réclameriez immédiatement les services de l'inspecteur des viandes de boucherie, vous le sommeriez de prendre une action prompte et décisive, dans cette matière capitale d'intérêt public, et vous auriez raison — mais là où votre tort commence, c'est lorsqu'une fois par semaine, vous allez acheter du poisson mort seul ou résistant encore aux atrocités d'une longue agonie. Vous auriez horreur de la chair d'agneau noyé, mais vous êtes heureux d'apporter à votre famille un régal de poisson malade depuis sa sortie de l'eau. Où est votre logique ? Qu'avez-vous fait de votre part de sens commun ?

Quand nos pêcheurs comprendront-ils que, pour leur profit personnel et l'avantage public, il est préférable de tuer le poisson à sa sortie de l'eau et de le placer dans un « réfrigérateur » ? Entendons-nous pour forcer le marchands de poisson à nous procurer un article convenable. Un